

2010: EL11

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEUR :** Jim Grieve  
Sous-ministre adjoint

**DATE :** Le 5 octobre 2010

**OBJET :** **Programme d'apprentissage à temps plein de la  
maternelle et du jardin d'enfants – Planification pour  
2012-2013 (3<sup>e</sup> année de mise en œuvre)**

---

Nous sommes heureux de lancer la planification de la troisième année du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2012-2013. Comme vous le savez, le programme à temps plein est en train d'être mis en œuvre progressivement dans quelque 800 écoles, dont 600 la première année et un peu plus de 200 la deuxième année, ce qui représente environ 20 % des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants. C'est bien grâce au travail ardu et au dévouement dont vous et votre personnel faites preuve que nous avons pu entreprendre ce nouveau programme stimulant avec autant d'efficacité.

Cette note de service sur l'apprentissage des jeunes enfants (EL) renseigne les conseils scolaires sur les étapes de planification pour la mise en œuvre de la troisième année du programme d'apprentissage à temps plein et sur les places cumulatives à prévoir par conseil pour l'année scolaire 2012-2013 (voir l'annexe 1). Grâce à cette expansion, le programme atteindra 49 % des inscriptions prévues pour la maternelle et le jardin d'enfants en Ontario.

Voici un aperçu du contenu de cette note de service :

- A. Calendrier de planification et de rapport
- B. Lignes directrices pour la sélection des écoles
- C. Énoncé des besoins financiers
- D. Prochaines étapes du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants
- E: Personnes-ressources (soutien et information)

## **A. CALENDRIER DE PLANIFICATION ET DE RAPPORT**

Pour veiller à l'institution progressive et opportune du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants dans les écoles pour l'année scolaire 2012-2013, les conseils scolaires sont tenus de nous faire savoir quelles sont les écoles qu'ils recommandent pour la troisième année et les fonds qui leur seront nécessaires dans ce contexte d'ici le **26 novembre 2010**. Cette information sera présentée au Ministère au moyen d'un nouveau formulaire type à remplir en ligne qui paraîtra d'ici la mi-octobre.

Ce formulaire a été conçu pour offrir un moyen plus convivial aux conseils scolaires et au personnel du Ministère et permettre un processus de sélection plus facile et exhaustif des écoles visées. Les données essentielles pour chacune des écoles sélectionnées par les conseils y seront déjà intégrées, ce qui leur permettra de se concentrer sur un petit nombre de champs où il faudra inscrire des informations.

Ce formulaire type se trouvera dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) qui est accessible à tous les conseils scolaires au moyen d'un site Web protégé par mot de passe. Le SIIS est un outil primaire que le Ministère utilise pour obtenir des données sur les installations, les demandes de financement et les dépenses liées aux nouvelles écoles et à l'agrandissement des écoles existantes.

Une deuxième note de service sera transmise aux conseils scolaires sous peu contenant une description détaillée et un plan du formulaire ainsi que des instructions précises (étape par étape) sur la manière de le remplir.

Le personnel du Ministère se tiendra à la disposition des conseils scolaires pour les aider à remplir le formulaire de sélection des écoles et répondre à toute question concernant son usage ou résoudre tout problème imprévu sur le plan de sa fonctionnalité.

Chaque conseil scolaire doit remplir et présenter le formulaire type de sélection des écoles pour la troisième année (moins les chiffres réels de la première année et l'allocation ministérielle de la deuxième année), tel qu'approuvé par la présidente ou le président et la directrice ou le directeur de l'éducation en fonction des places réservées aux élèves pour la troisième année à l'annexe 1. Pour permettre un examen opportun des écoles sélectionnées et des demandes de fonds s'y rapportant, les conseils scolaires sont encouragés à remplir leur formulaire dès que possible, mais en tout cas d'ici le **26 novembre 2010**.

Le personnel du Ministère travaillera en collaboration avec les conseils pour passer en revue les écoles recommandées et les demandes de fonds connexes et vérifier leur conformité aux lignes directrices de planification décrites dans cette note de service. Il étudiera également les présentations des conseils en consultation avec le personnel régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Le Ministère a l'intention d'annoncer l'approbation définitive des écoles sélectionnées pour la troisième année du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants d'ici le début du printemps.

## **B. LIGNES DIRECTRICES POUR LA SÉLECTION DES ÉCOLES**

Veillez noter les lignes directrices suivantes pour la sélection des écoles pour la troisième année de mise en œuvre du programme :

### *Consultation*

- Votre leadership et votre travail en collaboration sont des éléments clés de la réussite du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Les conseils scolaires sont priés de poursuivre leur planification en consultation avec les conseils contigus de langue anglaise et française, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et ce, tout au long du processus de sélection des écoles. Il faudra également faire part des écoles proposées aux réseaux Meilleur départ. La répartition géographique compte plus que jamais car dans sa troisième année de mise en œuvre le programme d'apprentissage à temps plein sera offert à pratiquement la moitié de tous les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants de la province.

### *Programmes de garde d'enfants agréés*

- En gardant à l'esprit la vision d'un système d'apprentissage intégré pour les jeunes enfants, les conseils scolaires doivent planifier les effectifs en songeant aux répercussions pour les services de garde d'enfants qui existent sur les lieux. Bien que des places exclusives de garde d'enfants ne seront plus requises pour les enfants âgés de quatre et de cinq ans, il faudrait songer à réaménager les locaux à des fins préscolaires (de 2,5 à 3,8 ans) et/ou pour la garde des nourrissons et des tout-petits. Les GSMR et les CADSS, en tant que dirigeants responsables des services de garde d'enfants agréés, devraient travailler de concert avec les conseils scolaires et les fournisseurs des services de garde pour étudier les possibilités et faire un usage optimal de l'espace disponible en fonction des besoins communautaires.
- Il importe de rappeler que les dispositions du Règlement sur les programmes de jour prolongé (Règl. de l'Ont. 225 /10) visant la période de transition pour les programmes offerts par des tiers ne s'appliquent pas à la troisième année du programme d'apprentissage à temps plein. Ainsi, les conseils scolaires qui ont misé sur des tiers pour leurs programmes avant et après l'école au lieu d'offrir des programmes de jour prolongé autogérés devraient effectuer les prévisions nécessaires pour pouvoir offrir des programmes de jour prolongé directement d'ici l'année scolaire 2012-2013.

### *Programmes de soutien parental*

- En principe, les programmes de soutien parental, dont les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles et les Centres de la petite enfance de l'Ontario, ne devraient pas avoir à déménager à l'issue du processus de sélection des écoles. Bien entendu, ces programmes sont examinés de manière suivie et pourraient devoir déménager pour d'autres motifs, par exemple un manque de participation. Veuillez noter que le Ministère a des exigences et recommandations précises à l'égard de l'emplacement des Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles au sein des écoles.

### *Atteindre un taux d'inscription de 49 % d'ici la troisième année*

- L'inscription cumulative pour les trois premières années de mise en œuvre du programme à temps plein au sein d'un conseil scolaire devrait s'élever en tout à 49 % de l'effectif

qu'il prévoit pour la maternelle et le jardin d'enfants en 2012-2013 (voir l'annexe 1). Pour aider les conseils scolaires à atteindre ce but, le Ministère continuera à les autoriser à diminuer les places réservées aux élèves lors de la troisième année pour résoudre les pressions relatives à l'inscription lors de la première et de la deuxième année du programme. Par ailleurs, les conseils scolaires où le nombre d'inscriptions sera inférieur à leur capacité auront l'option d'augmenter les places réservées aux élèves. Cette approche reconnaît que l'inscription varie suivant les besoins locaux et veille à ce que tous les conseils scolaires puissent atteindre un taux d'inscription d'environ 49 % d'ici septembre 2012.

#### *Expansion du programme/mobilisations non prévues au budget*

- Les conseils scolaires devraient songer à limiter les plans pour l'expansion du programme en sa troisième année au nombre de places alloué aux élèves pour 2012-2013 (voir l'annexe 1). Ils devraient faire preuve de prudence dans leur planification de sorte que toute mobilisation d'une certaine importance non prévue au budget puisse être soutenue sur plusieurs années (p. ex. mise en œuvre du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants dans l'intégralité du conseil scolaire). Par conséquent, nous vous saurions gré de communiquer avec le directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières – Andrew Davis ([andrew.davis@ontario.ca](mailto:andrew.davis@ontario.ca)) – pour discuter des répercussions financières pluriannuelles de toute mobilisation importante au-delà des places prévues par votre conseil scolaire pour les élèves lors de la troisième année.

#### *Autres écoles à envisager*

- Les conseils scolaires ne seront pas tenus de proposer plus d'écoles que celles qu'il faut pour atteindre l'inscription à 49 %. Néanmoins, pour laisser une certaine marge de manœuvre au processus d'approbation ministériel, ils devraient être préparés à proposer d'autres écoles à envisager sur demande.

#### *Une approche intégrale dans les écoles*

- Les écoles sélectionnées doivent veiller à ce que toutes leurs classes de maternelle ou de jardin d'enfants soient conformes au nouveau modèle d'apprentissage à temps plein étant donné qu'il s'agit d'adopter une approche intégrale à l'égard de la conception et de la prestation du programme au sein de l'école.

#### *Comité d'étude des subventions pour les installations destinées aux élèves*

- Les écoles participant en ce moment au processus d'examen des installations destinées aux élèves ne seront pas envisagées pour la sélection pour la troisième année sauf dans des cas tout à fait particuliers.

**À l'heure d'établir les écoles prioritaires devant offrir le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants en 2012-2013, les deux critères suivants sont absolument impératifs :**

#### *Répartition géographique*

- Comme critère au départ, les conseils scolaires devraient songer aux divers besoins de toutes les collectivités qu'ils desservent et sélectionner des écoles pour la troisième année

dans des régions qui ne se sont pas vu attribuer une école offrant le programme lors de la première ou deuxième année. Par ailleurs, comme pour les années précédentes, un des buts de la mise en œuvre progressive du programme à temps plein consiste à réserver une partie des places à des écoles desservant des quartiers à faible revenu. Or, comme le programme d'apprentissage à temps plein sera offert dès la troisième année à pratiquement la moitié de tous les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants en Ontario, il est essentiel que les conseils discutent des écoles proposées avec les intervenants clés.

#### *Disponibilité de locaux*

- Pour atteindre l'objectif en ce qui a trait à la répartition géographique, les conseils scolaires sont tenus d'accorder la priorité pour la prestation du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants en troisième année aux écoles qui ont :
  - des locaux appropriés disponibles, ou bien
  - qui se prêtent à des rénovations et ajouts pouvant s'achever au besoin avant le début de l'année scolaire 2012-2013.

### **C. ÉNONCÉ DES BESOINS FINANCIERS**

Pour déterminer les besoins de fonds liés au programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants pour la troisième année, le Ministère a commencé à examiner et à confirmer les besoins financiers des conseils scolaires à l'instar de ce qu'il a fait pour les écoles sélectionnées pour la deuxième année. Les conseils scolaires sont tenus d'indiquer dans le formulaire type prévu pour la planification décrit sous la section A, les besoins de fonds qui se rapportent à chaque école proposée pour la troisième année, s'il y a lieu.

Pour chaque école nécessitant des fonds, les conseils scolaires sont tenus d'indiquer le nombre de salles de classe qui doivent être réaménagées ou construites pour pouvoir atteindre le nombre de places projeté pour le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Ils doivent également décrire brièvement la justification et la portée de chaque projet d'immobilisations qu'ils ont besoin d'entreprendre.

Une note de service de suivi contiendra davantage de renseignements sur les demandes de fonds pour le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants en sa troisième année ainsi que des précisions ultérieures sur la manière d'utiliser le formulaire de planification.

### **D. PROCHAINES ÉTAPES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE À TEMPS PLEIN DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN D'ENFANTS**

Le Ministère renseignera les conseils scolaires dès que possible à propos de la planification des années restantes de la mise en œuvre progressive du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. D'ici là, nous vous encourageons à entamer vos délibérations dès que possible sur le plan que vous proposez suivre pour les années subséquentes. Si vous avez

déjà conçu des plans dont vous voudriez nous faire part, n'hésitez pas à le faire.

#### **E. PERSONNES-RESSOURCES (SOUTIEN ET INFORMATION)**

Les agentes et agents d'éducation de la Direction de la mise en œuvre du programme d'apprentissage des jeunes enfants se tiendront à votre disposition dans chaque bureau régional pour vous aider. Ce sont vos principales personnes-ressources pour toute information ultérieure à propos du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, y compris pour la troisième année de mise en œuvre.

Pour obtenir de l'aide pour remplir le formulaire type *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants – Sélection des écoles pour la troisième année*, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent des finances affecté(e) à votre conseil. Pour plus d'information sur les besoins de fonds liés au programme, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté(e) à votre conseil.

Pour toute précision ultérieure sur le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, veuillez communiquer avec :

---

Mise en œuvre	Pam Musson Directrice, Direction de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants	416-314-8192 pam.musson@ontario.ca
Politiques et programmes	Jill Vienneau Directrice, Direction des politiques et des programmes d'apprentissage des jeunes enfants	416-314-2190 jill.vienneau@ontario.ca
Analyse et responsabilité financières	Andrew Davis Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières	416-327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Politiques d'immobilisations	Grant Osborn Directeur intérimaire, Direction des politiques d'immobilisations	416-325-1705 grant.osborn@ontario.ca

---

Avec l'introduction du programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, l'Ontario a pris l'initiative de renouveler et de pousser toujours plus loin son engagement à l'égard de l'éducation et de l'épanouissement de nos plus jeunes élèves. Le Ministère se réjouit à l'idée d'une collaboration suivie avec les conseils scolaires de district, les écoles et les municipalités, pour donner forme à la vision que nous nous faisons de l'apprentissage des jeunes enfants dans notre province.

Le sous-ministre adjoint,



Jim Grieve

CC : Conseils scolaires de district - Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances  
Conseils scolaires de district – Leaders de l'apprentissage des jeunes enfants  
Conseils d'administration de district des services sociaux  
Gestionnaires des services municipaux regroupés  
Darryl Sturtevant, sous-ministre adjoint, Division des politiques et de la planification stratégiques, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse  
Nancy Matthews, sous-ministre adjointe, Division de la prestation des services, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse  
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation

## **Bureaux régionaux du Ministère de l'éducation**

---

### **Bureau régional de Barrie**

**Ana Marie Prokopich**

20, ch. Bell Farm, unité 9  
Barrie (Ontario) L4M 6E4  
Téléphone : 705-725-7260  
Télec. : 705-725-7635

---

### **Bureau régional de London**

**Rod Peturson**

217, rue York, bureau 207  
London (Ontario) N6A 5P9  
Téléphone : 519-667-1440 poste 235  
Télec. : 519-667-9769

---

### **Bureau régional d'Ottawa**

**Jacques Torjman** (conseils scolaires de langue française et anglaise)

1580, ch. Merivale, bureau 504  
Nepean (Ontario) K2G 4B5  
Téléphone : 613-225-9210 poste 136  
Télec. : 613-225-2881

---

### **Bureau régional de Sudbury**

**Renée Brouillette** (conseils scolaires de langue française et anglaise)

199, rue Larch, bureau 1103  
Sudbury (Ontario) P3E 5P9  
Téléphone : 705-564-7224  
Télec. : 705-564-4233

---

### **Bureau régional de Thunder Bay**

**Heather Exley**

615, rue James Sud, 1<sup>er</sup> étage  
Thunder Bay (Ontario) P7E 6P6  
Téléphone : 807-474-2981  
Télec. : 807-474-2999

---

### **Bureau régional de Toronto et sa région**

**Dolores Cascone** (conseils scolaires de langue anglaise)

3300, rue Bloor Ouest  
Sun Life Financial Centre, bureau 3610 – Tour  
du Centre  
Toronto (Ontario) M8X 2X3  
Téléphone : 416-325-6870  
Télec. : 416-325-4153

**Zineb Sebbane** (conseils de langue française)

900, rue Bay  
Édifice Mowat, 24<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Téléphone : 416-325-8870  
Télec. : 416-314-7836

---